

Société du Grand Projet du Sud Ouest

**PROCES-VERBAL DE
L'ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIETE DU GRAND PROJET DU SUD-OUEST**

VU l'ordonnance N°2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

VU le décret N°2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest, notamment son article 3

Sous la Présidence de Madame Carole DELGA Présidente du Conseil de Surveillance ;
M/Mme *Charles DAYOT* Faisant fonction de secrétaire

Ce jour, lundi 4 juillet 2022, s'est réuni, sur convocation de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, le conseil de surveillance de la société du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO).

A cette occasion, il a été procédé, sous la présidence de Madame Carole DELGA, présidente du conseil de surveillance de la société du Grand Projet du Sud-Ouest, à l'élection des deux vice-présidents de ce conseil.

Le collège électoral a été arrêté selon les désignations effectuées par les collectivités, après vérification des droits des intéressés à participer au vote et à candidater éventuellement aux postes à pourvoir.

Se sont déclarés candidats :

- Monsieur Georges MERIC, président du conseil départemental de la Haute-Garonne,
- Monsieur Alain ANZIANI, président de Bordeaux Métropole.

Les candidats ont procédé à la déclaration de candidature auprès du Préfet de la Région Occitanie, trois jours ouvrables avant la séance du Conseil, et transmis la déclaration prévue à l'article 2, II du décret N°2022-636 du 22 avril 2022.

Le vote a lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

La répartition des voix par collectivité est la suivante

STRUCTURE	Nombre de voix	% des droits de vote
CR Occitanie	2277	22,7%
CR Nouvelle Aquitaine	2822	28,2%
CD31	1364	13,6%
CD 32	32	0,3%
CD 40	252	2,5%
CD 65	66	0,7%
CD 46	53	0,5%
CD 64	179	1,8%
CD 81	119	1,2%
CD82	217	2,2%
Toulouse Métropole	1116	11,1%
Bordeaux Métropole	904	9,0%
CA Agen	48	0,5%
Grand Auch	5	0,0%
Grand Albigeois	34	0,3%
CA Castres-Mazamet	19	0,2%
CA Mont de Marsan	56	0,6%
CC MACS	26	0,3%
Grand Cahors	9	0,1%
CA Pau	136	1,4%
Grand Montauban	68	0,7%
CA Tarbes Lourdes	32	0,3%
SICOVAL	76	0,8%
Muretain Agglo	103	1,0%
Total	10013	10013 100%

Scrutateurs :
M. Xavier Fortinoh
M. Jean Dionis de Sejour

Nombre de membres du Conseil de Surveillance :
Nombre d'émargement comptabilisés :
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :
Nombre de bulletins blancs ou nuls :
Nombre de suffrages exprimés :

Nombre de voix du Conseil de Surveillance : 10 013
Majorité absolue des voix : 5 007

Ont obtenu :

- Monsieur Georges MERIC : 5522 voix

- Monsieur Alain ANZIANI : 9512 voix

A l'issue du scrutin, ont été déclarés vice-président du conseil de surveillance de la société du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) :

- Monsieur Georges MERIC
- Monsieur Alain ANZIANI

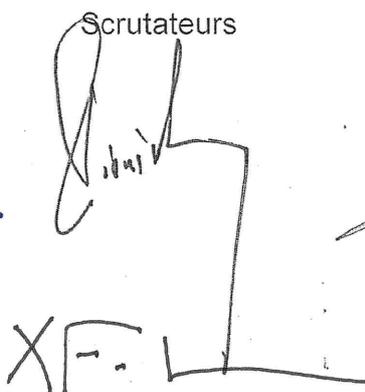
Fait à Toulouse, le 4 juillet 2022

Les membres du bureau

Président de Séance



Scrutateurs



XF-L

Secrétaire

